



Contrefaçon d'un dvd acheter sur le net

Par **tararoth**, le **09/12/2009** à **20:46**

Bonjour,

j'ai acheté un dvd de walt disney sur le net a un particulier, lorsque je l'ai reçu il m'a parut bizarre, la couverture paraissait pale et il était inscrit dvd injecté dessus (d'après le vendeur c'est une nouvelle façon de graver), mais le dvd était sous blister, donc pour moi neuf, j'en ai donc informé le vendeur qui m'a donné de bonnes explications

Par la suite, on m'a offert le même dvd j'ai donc décidé de revendre celui que je venais d'acheter mais la personne qui me l'a racheter veut porter plainte pour contrefaçon. Pour elle je viens de lui vendre un dvd contrefait. Elle ordonne le remboursement ou porte plainte. Que dois je faire je ne veux pas passer devant le juge pour un simple dvd a 15 €.
merci

Par **LeKingDu51**, le **09/12/2009** à **23:42**

Bonsoir,

C'est assez simple :

Si c'est un dvd contrefait, remboursez la.

Si ce dvd ne l'est pas, ignorez sa demande.

Avant que vous ne posiez la question, la vente de produit contrefaisant, même de bonne foi, est un délit.

Il serait dommage de s'attirer des ennuis pour 15euros

Cdt